

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 44 (1906)
Heft: 44

Artikel: Les almanachs
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-203755>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tonal des beaux-arts y est logé avec le soin qu'on sait. Les professeurs, les étudiants et toutes les personnes qui sans être sur les bancs de l'Université continuent d'orner leur esprit, savent aussi le chemin du palais de Rumine. C'est là que se trouvent maintenant la Bibliothèque cantonale, le Musée botanique, une série d'auditoires et de laboratoires, l'Aula de l'Université, purgatoire des orateurs et des reporters, à cause de son acoustique défectueuse, mais au demeurant salle très confortable. Le Musée industriel, le Médailler, le Musée des antiquités, les collections de géologie et de zoologie vont à leur tour prendre place dans les grandes galeries qui leur sont réservées.

Le palais de Rumine n'est pas seulement connu des Vaudois et de nos confédérés; il a montré encore à nombre d'étrangers de marque, à l'inauguration du médaillon de Sainte-Beuve et aux fêtes du Simplon, la grâce florentine de sa façade, de sa pergola, de ses colonnes, de ses campaniles, de son atrium, chef-d'œuvre d'harmonie architecturale.

Pourquoi, se demandera-t-on peut-être, pourquoi l'Etat de Vaud et la Ville de Lausanne ont-ils attendu si longtemps pour prendre la crémaillère? Pour deux raisons, croyons-nous: d'abord, parce qu'ils ont voulu attendre l'achèvement de toutes les parties de l'édifice, et puis, parce qu'en faisant coïncider l'inauguration avec l'ouverture du semestre d'hiver de l'Université et l'installation du recteur et des nouveaux professeurs ordinaires, ils associaient plus complètement l'Université à cet événement et réduisaient les fêtes à une seule.

Il est un homme qui eût eu la place d'honneur à ces réjouissances: Gabriel de Rumine. Ce serait aujourd'hui un vieillard de 67 ans: D'origine roumaine, né en 1841, il avait pour mère Mme Catherine de Rumine, princesse de Schakowsky, femme au cœur généreux, qui s'établit à Lausanne vers 1841 et qui s'attira la reconnaissance publique par ses libéralités. Mme de Rumine fut la fondatrice du Musée industriel de la rue Chaucerau. La ville de Lausanne lui conféra, à elle et à son fils, la bourgeoisie d'honneur, en 1862. Elle mourut en 1867 dans sa campagne de l'Eglantine.

Gabriel de Rumine suivit les cours de l'Académie. Il s'intéressait vivement aux sciences et adorait la bonne ville où il avait passé sa jeunesse et fait ses études.

La maladie l'emporta à l'âge de 30 ans, le 18 juin 1871, à Bucharest. Il fut inhumé au cimetière d'Ouchy, le 3 juillet suivant. Deux jours plus tard, les Lausannois apprenaient qu'il faisait à des œuvres d'utilité publique des legs pour une somme totale de fr. 2,015,000, dont fr. 120,000 à la Société vaudoise des sciences naturelles.

La clause principale de son testament a la teneur que voici:

« Je donne et lègue à la ville de Lausanne, canton de Vaud, Suisse, la somme de fr. 1,500,000, que je prierais de placer dans de bonnes conditions pour que cette somme, étant doublée, soit employée à la construction d'un édifice qui sera jugé, quinze ans après ma mort, d'utilité publique, par une commission de dix membres, choisis de moitié parmi les professeurs de l'Académie, de moitié parmi les magistrats de la ville ».

Cette commission, constituée en juin 1886, par le Conseil communal, décida en mai 1888 que l'édifice en question devrait contenir la Bibliothèque cantonale, les principales collections scientifiques et artistiques de l'Etat et de la commune, enfin les salles nécessaires à l'extension de l'Académie et sa transformation en Université. Le rapporteur de la commission, M. le docteur Marc Dufour, concluait ainsi: « Avoir toujours devant les yeux ce qui rend le pays prospère est bien; avoir devant les yeux ce qui

l'honore et le relève est mieux; et toutes les fois qu'un peuple, même petit, a été, à une époque, inspiré par le désir d'acquiescer des biens d'une nature idéale, il a laissé de cette époque une trace plus brillante dans l'histoire que celle de peuples plus grands et de collectivités plus puissantes. Ainsi Florence dans ce siècle si fécond qui ferme le moyen âge et inaugure la Renaissance, ainsi Genève à l'époque de la Réformation, ainsi les villes de la Néerlande après la libération du joug espagnol! »

Sur les bases de ces résolutions, l'Etat et la commune de Lausanne conclurent, le 23 juin 1888, une convention dont voici les grands traits:

La commune de Lausanne s'engage à construire un édifice destiné à recevoir, outre le service de l'Académie, l'Aula, le service des sociétés savantes, la Faculté technique, les collections scientifiques et enseignements qui en dépendent, les collections d'antiquité et médailles, la collection des Beaux-Arts, le Musée industriel, la Bibliothèque cantonale.

L'édifice sera construit sur le terrain communal limité par la Riponne et le Chemin-Neuf, à l'ouest et au nord-ouest, par une voie de communication à établir entre le Chemin-Neuf et la place du Crêt à l'est, par le tracé d'un escalier direct de la Cathédrale à la Riponne au sud.

Les terrassements, la construction du bâtiment et des murs de soutènement, ainsi que l'aménagement des abords de l'édifice seront payés au moyen du legs de Rumine.

L'édifice restera la propriété de la commune de Lausanne. Les frais d'entretien et de service seront à la charge de l'Etat, sauf pour la partie du bâtiment affectée au Musée industriel.

L'Etat s'engage: 1° à transformer l'Académie en une Université par le développement de la section des sciences médicales de l'Académie en faculté complète de médecine; 2° développer les autres facultés en recourant, pour une part, à un subsidie de la Confédération. L'Etat s'engage en outre à réparer le bâtiment actuel de l'Académie, dans lequel une partie des cours demeureront installés, pour le mettre en harmonie avec la nouvelle construction.

La convention fut ratifiée le 30 juillet 1888 par le Conseil communal et le 21 août de la même année par le Grand Conseil. Mais avant cette ratification et longtemps après, on polémique fort et ferme au sujet de l'emplacement, comme on l'avait fait déjà à propos du Palais fédéral.

Les premiers travaux commencèrent à la fin de 1898, sur les plans de l'architecte André, Vaudois établi à Lyon, au génie duquel adversaires et partisans de l'emplacement du Chemin-Neuf rendirent le même témoignage d'admiration.

Il fallut faire disparaître tout d'abord l'ancienne buanderie Haldimand et le bâtiment dit « magasin à bois », qui abrita des classes de l'Ecole industrielle, puis de l'Ecole primaire; on dut démolir la maison Pellis, receveur, et d'autres immeubles où se trouvaient encore des salles d'école. Ce fut une métamorphose complète d'un des quartiers les plus pittoresques du vieux Lausanne.

Dans quelques siècles, peut-être, le palais de Rumine s'abattra-t-il à son tour sous la pioche des démolisseurs, pour faire place à quelque gigantesque construction de fer ou d'acier. Alors, les archéologues s'extasieront sur la beauté des marbres et sur la profondeur des soubassements et diront: « Ces Lausannois de 1906 bâtissaient comme les Romains! »

D'attaque! — Deux ouvriers bouchers dépeçaient un bœuf superbe.

— Dis, François, fait l'un, après avoir coupé un rôti de huit kilos, le patron ne revient qu'à midi. Si on allait à la Croix fédérale porter ce morceau pour qu'on nous le cuise pour les dix-heures.

— C'est une idée. Il est rude beau, un fin morceau.

A dix heures, les deux compagnons s'atta-

blent. Le rôti de huit kilos et un plat de pommes de terre disparaissent en un moment.

— A présent, c'est pas tout, François; pour que le patron ne s'aperçoive de rien, y s'agit de bien dîner à midi.

— Entendu. C't en règle.

Les almanachs.

Ils sont tous là, ou à peu près, les almanachs pour 1907. On trouve toujours qu'ils reviennent trop tôt et c'est pourtant avec empressement et le sourire aux lèvres qu'on les accueille. Ce sont de vieux amis dont on ne se peut passer et à qui l'on pardonne bien vite de nous rappeler l'inexorable fuite des ans. Chacun de ces almanachs a ses clients fidèles à qui il serait inutile d'en proposer un autre. On peut changer d'appartement, de bonne, de métier, de patron, d'habitudes, de parti même: on ne change pas d'almanach.

Messageur Boiteux de Berne et Vevey, Bon messageur, Almanach romand, Almanach bernois, ils sont là, quatre, sur notre table, aussi séduisants les uns que les autres, plus soucieux aussi de répondre mieux, chaque année, à l'attente de leurs amis, soit par l'exactitude et l'abondance de leurs renseignements, soit par l'attrait croissant de leurs articles et de leurs illustrations.

Allez donc, almanachs, à tous ceux qui vous appellent et, dans les colonnes blanches qui flanquent votre calendrier, puissiez-vous n'enregistrer que d'heureux événements.

Lo maïdzo de Rebattatsat.

Traduction de: « Le médecin de Cucugnau », de Roumanille.

L'IRE on maïdzo qu'èin savà gro cà l'apprennà po rein quand l'étai dzouvenou; et tot parà pè Rebattatsat io l'è que s'ire établi du la dou z'an, on sè maufiève de li. Que lài voliàvo fère; on lo reincontrève adi avoué on làvro po lè man et lè Rebattatsà sè desant: « Ne sà rein de rein, noutron maïdzo, l'è adì à recordà. Se recorde l'è po apprendre; se l'a fauta d'apprendre l'è que ne sà rein; se ne sà rein, l'è on bourrisco ».

L'è tot cein que desant et sè fiávant pas à li.

On maïdzo que n'a min de malàdo, l'è cemèto on cràizu que n'a min d'odlio. Faut tot parà gagnà sa vya et noutron poudro lulu ne gagnève pas l'iguè que bevèssai.

L'ire binstout lo momeint que cein botsà.

On dzo, po ein vère lo bet, lo maïdzo fà publi dein tot lo velàdzo que l'ire tant saveint et suti que pouàve fère bin mè que de guèri on malàdo, — cein l'è on amusemeint — que pouàve ressucità on mort; que cein l'è adan on vretà-bllio meràclio! — Oï, oï, on mort, que lau desai, et on mort einterrà!... Lo vo ressuciterà quand vo voudrà, ào gros dau dzo, ào maïtet dau cemètro, dèvant trè ti!

Ein avà pas tant que cráyant cein. Tot parà lè dzein sè desant: « Lài a rein à risquà de lo fère asseyi. Faut lo vère à l'ovràdzo! Pào pào-t-ère réussi: l'è on hommo qu'a tant liè!... Et pu on fà tant de balle z'einveinchon ào dzo de vouà! Se rüsse, tant mi! sè manque, ein arà prau dèlào. Que n'ein ressucite pì ion et on verrà bin se l'a tourdzi on bon néné quand l'è-tà dzouvenou.

Dan, ie fut einteindu que la demèndze d'apri, justo ào coup dè mïdzo, lo maïdzo, ein plein cemètro, dèvèssai ressucità on mort, dou se faillai. Mimameint lài avà dái fenne que desant onna dozanna!

Cllia demèndze quie, dza du dhì zhàore, lo cemètro étai asse plein que lo pridzo lo dzo dau Djonno. Lo second coup de mïdzo n'avà pas oncora sounà que vaité lo maïdzo qu'arève, avoué sa balla vetira naïre. L'eut prau de peina à passà, tant de dzein lài avà, tot parà ie pu arrevà vè on petit tierdzo.

Sè met adan à lau bailli lo bondzo, à crètchi et à sè motsf et lau fà:

— Mè boune dzein, vo z'è djurà de ressucità